

1	2	3	4	5
		wp	ou	le
R 17 JUN 2022				
Administration COINSINS				

Préavis N° 004/2022

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N° 004/2022 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 1'900'000.- destiné à financer l'extension du collège du Bois-de-Chênes, afin de recevoir trois salles de classe supplémentaires et un abri PC de 50 places en sous-sol.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Besoin des locaux

Comme l'explique clairement le préavis, notre région à d'une part besoin de locaux scolaires et d'autre part la demande de la Direction générale de créer des pôles d'enseignement, plutôt que des grands regroupements.

Dès lors, l'AISE nous a approché pour construire l'extension du collège du Bois-de-Chênes et ainsi obtenir trois classes supplémentaires pour la rentrée 2023.

Nous deviendrons alors, avec Vich, le pôle des degrés 5 à 8 pour les villages du bas.

2. Pertinence d'agrandir le collège

Comme notre collège dispose d'une salle de gymnastique, l'agrandissement prévu est intéressant et stratégique, car il renforce et pérennise notre pôle d'enseignement.

Vich par exemple ne possède pas de salle de sport.

L'exemple de Luins qui a perdu ses classes a aussi été évoqué dans nos discussions.

3. Financement et amortissement

Les travaux sont payés par la commune et remboursés par l'AISE par la location des salles de classes. C'est la pratique usuelle dans la région.

4. Abri PC

C'est l'occasion de créer 50 lits supplémentaire pour notre village à moindre coût, car il n'y a pas de surcoût lié à l'architecte et qu'on profite des travaux d'agrandissement du collège.

5. Nouveau bâtiment

Comme il s'agit d'une extension, nous devons conserver le style des bâtiments construits pour des raisons de propriété intellectuelle.

La seule nouveauté est l'ajout de panneaux photovoltaïques, comme la législation vaudoise le demande.

30 % des besoins en eau chaude et 20 % des besoins en électricité doivent être couverts par une énergie renouvelable.

6. Ecologie

Comme les bâtiments existants du complexe du Bois-de-Chêne sont actuellement dépourvus de panneaux solaires, la commission de gestion souhaite que le Municipalité se penche sur la question de l'écologie.

Il est en effet dommage de planifier un nouveau bâtiment avec le minimum légal en terme de couverture renouvelable, alors que l'on pourrait faire une école autosuffisante, voir même rentable en électricité.

La discussion a déjà eu lieu entre les deux commissions concernées et la Municipalité.

La stratégie de la Municipalité est de d'abord valider la construction de l'école avec le minimum légal en terme de couverture renouvelable pour ensuite revenir avec un préavis optimisant le rendement dans un soucis d'harmonie esthétique de l'ensemble.

La Commission de Gestion fait la demande que cette démarche soit faite rapidement pour ne pas à avoir à construire un toit si c'est pour le changer quelques années après pour l'améliorer. S'il est possible de le faire directement écologique, autant le faire.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°004/2022 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

Vu : le préavis Municipal N°004/2022, relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 1'900'000.- destiné à financer l'extension du collège du Bois-de-Chênes, afin de recevoir trois salles de classe supplémentaires et un abri PC de 50 places en sous-sol.

Ouï : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

D'accepter le préavis tel que présenté

Coinsins, le 20 juin 2022

La Commission de Gestion et des Finances

Nicolas Chabal,



Lucy Niggli



Yannick Sublet



Serge Dürst



Léon Spichiger

